



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24900/Add.100
7 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 7 DECEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 3 et le 6 décembre 1993, il semble que 13 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors des vols auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas selon les dispositions du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera dans l'annexe à la présente note verbale des précisions sur ces vols.

Le nombre total de violations présumées de l'interdiction des vols atteint désormais 1 031.

ANNEXE

Vois effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine sans autorisation de la Force de protection des Nations Unies (3-6 décembre 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1041	3 décembre	00 h 10	00 h 11	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/HIP alors qu'il atterrissait dans la zone de la carrière à Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Variable Faible Basse
1042	3 décembre	10 h 34	11 h 00	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8/HIP vert alors qu'il décollait d'un stade de football à Posusje. L'hélicoptère a atterri à 10 kilomètres à l'est de Posusje. Peu de temps après, l'hélicoptère a décollé et est rentré à Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Variable Faible Basse
1043	3 décembre	13 h 30	13 h 31	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8/HIP alors qu'il atterrissait sur un terrain de sport à Posusje. Un autre hélicoptère Mi-8/HIP et probablement un hélicoptère MD-500 ont été observés sur le terrain. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Inconnue Faible Basse
1044	3 décembre	14 h 20	14 h 21	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère MD-500 alors qu'il atterrissait sur un terrain de sport à Posusje. Deux autres hélicoptères Mi-8/HIP ont été observés sur le terrain. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Inconnue Faible Basse
1045	3 décembre	17 h 41	17 h 42	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/HIP alors qu'il décollait du stade de football à Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Inconnue Faible Basse
1046	3 décembre	19 h 56	19 h 57	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère non identifié à 10 kilomètres au sud-ouest de Sarajevo alors qu'il se dirigeait vers le nord-est. L'hélicoptère a éteint ses feux lorsqu'il a été observé par les chasseurs de l'OTAN qui ont alors perdu le contact. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contestée.	Nord-est 100 noeuds Basse
1047	3 décembre	19 h 56	19 h 57	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère non identifié à 8 kilomètres au sud de Sarajevo alors qu'il se dirigeait vers le sud-est. L'hélicoptère a éteint ses feux lorsqu'il a été observé par les chasseurs de l'OTAN qui ont alors perdu le contact. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contestée.	Sud-est 100 noeuds Basse
1048	3-4 décembre	23 h 13	00 h 02	Une patrouille AWACS a établi un contact radar à 20 kilomètres au nord de Posusje avec un aéronef qui se dirigeait vers le nord-est. Le contact radar a été perdu à 10 kilomètres à l'ouest de Vitez. La patrouille AWACS a rétabli le contact radar à 15 kilomètres au sud-ouest de Vitez alors que l'aéronef se dirigeait vers le sud-ouest. Le contact a de nouveau été perdu à 3 kilomètres au sud-est de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est, puis sud-ouest Faible Basse
1049	4 décembre	00 h 57	02 h 03	Une patrouille AWACS a établi un contact radar à 10 kilomètres au nord de Posusje avec un aéronef qui se dirigeait vers le nord-est. Le contact a été perdu à 8 kilomètres à l'ouest de Vitez. La patrouille AWACS a rétabli le contact radar à 8 kilomètres au sud-ouest de Vitez alors que l'aéronef se dirigeait vers le sud-ouest. Le contact a de nouveau été perdu à 2 kilomètres à l'ouest de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est, puis sud-ouest Faible Basse

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1050	4 décembre	09 h 33	13 h 58	Des observateurs des Nations Unies à Pale ont observé et inspecté un vol d'évacuation sanitaire approuvé par la FORPRONU pour l'itinéraire de Pale-Zvornik. Ce vol constituait une violation de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine parce que l'équipe d'observateurs militaires des Nations Unies à Zvornik n'a pas été autorisée à se rendre sur le lieu d'atterrissage de l'hélicoptère et a été informée que le vol avait été annulé. Une patrouille AWACS a établi un contact radar à 25 kilomètres au nord-est de Pale alors que l'appareil se dirigeait vers le sud-ouest. Des chasseurs de l'OTAN ont été envoyés en mission de reconnaissance mais n'ont pu établir un contact visuel. Le contact radar a été perdu dans le voisinage de Pale. Les observateurs militaires des Nations Unies à Pale ont observé l'hélicoptère Mi-8/Hip alors qu'il rentrait à Pale une heure et demie plus tard avec à son bord six patients supplémentaires. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Inconnue Faible Inconnue
1051	4 décembre	14 h 44	14 h 55	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un petit hélicoptère à 25 kilomètres au nord de Pale alors qu'il se dirigeait vers le sud-est. Les chasseurs ont perdu le contact visuel à 20 kilomètres au nord-est de Pale. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Faible Inconnue
1052	4 décembre	22 h 43	23 h 32	Une patrouille AWACS a établi un contact radar à 30 kilomètres au sud-ouest de Kiseljak avec un aéronef qui se dirigeait vers le nord-ouest. L'aéronef a poursuivi sa route jusqu'à 12 kilomètres au sud-ouest de Vitez, pour ensuite se diriger vers le sud. Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact radar et visuel avec un hélicoptère Mi-8/Hip à 23 kilomètres au nord de Posusje. Après plusieurs avertissements, l'hélicoptère Hip a atterri à Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Variable Faible Inconnue
1053	5 décembre	13 h 26	13 h 27	Des observateurs militaires des Nations Unies à Banja Luka ont observé un hélicoptère "Gazelle" alors qu'il volait en direction du sud. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Inconnue Inconnue

[6 décembre : aucune violation n'a été signalée.]